

# habiter en Somme!

Appel à idées  
C.A.U.E. de la Somme

imaginez des logements et des quartiers durables

développez une vision renouvelée de l'habitat



## présentation

→ [www.caue80-appelidees.com](http://www.caue80-appelidees.com)



Nos partenaires :



**certains  
attendent  
le 22<sup>ème</sup> siècle,  
pas nous !**

© www.caue80.fr

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Somme, 5 rue Vincent Auriol 80 000 Amiens  
tél. 03 22 91 11 65 - fax. 03 22 92 29 11 - email : [contact@caue80.asso.fr](mailto:contact@caue80.asso.fr)

■ Communiqué de presse . . . . .	3
■ Une action partenariale pour un habitat de qualité : présentation . . . . .	5
Le calendrier . . . . .	8
Les partenaires . . . . .	9
■ L'appel à idées : présentation . . . . .	10
Invitation . . . . .	11
Objectifs . . . . .	12
Règlement de l'appel a idées . . . . .	16



Appel à idées  
C.A.U.E. de la Somme

# habiter en Somme !

imaginez des logements et des quartiers durables

développez une vision renouvelée de l'habitat

## communiqué de presse

**Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la SOMME (C.A.U.E.), en partenariat avec Le Conseil général de la Somme, le Conseil régional de Picardie et l'ADEME lance un appel à idées intitulé :**

### habiter en Somme ! imaginez des logements et des quartiers durables

■ L'objectif de cette initiative partenariale est d'imaginer de nouvelles formes de logements et de quartiers, innovants, adaptés aux besoins de la population dans toute sa diversité, respectueux de l'identité locale et des exigences environnementales.

■ Cet appel à idées, lancé par le C.A.U.E. de la Somme, s'adresse aux architectes, paysagistes et urbanistes qui souhaitent partager leur expérience d'une nouvelle conception de l'architecture du logement et de l'urbanisme, plus proches des préoccupations actuelles et qui maîtrisent les nouvelles exigences du développement durable dans ces domaines.

■ Les équipes seront invitées à présenter leurs propositions sur l'un des deux sites proposés, représentatifs des phénomènes de périurbanisation qui gagnent tous les territoires, même éloignés des centres urbains.

■ L'appel à idées fera l'objet d'une exposition de 20 propositions sélectionnées du 12 au 15 octobre 2007 au salon de l'immobilier et de l'habitat d'Amiens, à MégaCité. Les trois premiers lauréats se verront remettre un prix d'un montant total de 20 000 €.

■ Réalisée en partenariat avec le Conseil général de la Somme, l'ADEME et le Conseil régional de Picardie, cette action est le point de départ d'une vaste campagne de sensibilisation qui se poursuivra toute l'année 2008. Principaux initiateurs des politiques publiques sur leur territoire, notamment dans le domaine du logement, de l'urbanisme, de l'environnement et de la valorisation du patrimoine, le Département et la Région sont positionnés au centre de la campagne.

### informations sur l'appel à idées et inscription [www.caue80-appelidees.com](http://www.caue80-appelidees.com)

- Inscriptions à partir du 30 avril 2007
- Clôture des inscriptions le 25 mai 2007
- Date limite de remise des propositions des candidats le 3 septembre 2007
- Exposition grand public à AMIENS du 12 au 15 octobre 2007
- Palmarès et remise des prix le 12 octobre 2007

#### Contacts presse

Jean-Claude GILBERT : [gilbert@caue80.asso.fr](mailto:gilbert@caue80.asso.fr)  
Christelle HÉNOCQUE : [henocque@caue80.asso.fr](mailto:henocque@caue80.asso.fr)  
Téléphone : 03 22 91 11 65  
Télécopie : 03 22 92 29 11



# habiter en Somme!

Appel à idées  
C.A.U.E. de la Somme

Une action partenariale pour  
un habitat de qualité :  
présentation



## Un souhait et une volonté d'action partenariale

- Redynamiser une offre de logement de qualité et adapté aux besoins des habitants.
- Savoir tenir compte de l'identité des territoires ruraux et urbains spécifiques à la Somme et à la Picardie,
- Mettre au service de la qualité du logement les progrès de la technique et les innovations de l'architecture et de l'urbanisme,
- Se préparer aux évolutions techniques et aux obligations réglementaires qui favorisent la maîtrise énergétique et la qualité environnementale, pour faire face aux changements climatiques.
- Et donc, placer l'architecture, les paysages et l'urbanisme au cœur du développement durable, au moment où tous les territoires, même éloignés des centres urbains, sont touchés par le phénomène de la périurbanisation.

## Un objectif partagé

- Favoriser et valoriser les savoir faire qui concilient progrès technologique, exigences environnementales, qualité architecturale et identité du territoire.
- Sensibiliser le public aux évolutions actuelles de la construction et aussi répondre aux demandes déjà exprimées de futurs acquéreurs en recherche de solutions performantes.

**Pour sensibiliser et proposer à chacun des exemples pour l'action**

## Une campagne d'information, fondée sur des exemples et des idées nouvelles

- Une vitrine de savoir faire et des sources d'inspiration donnant envie de **PASSER A L'ACTE.**

**Pour construire sa propre habitation, Pour concevoir un ensemble de logements...**

## Un appel à idées pour révéler les savoir faire

L'appel à idées consiste à **demander aux professionnels**, architectes, urbanistes, paysagistes... de **mettre en pratique leur savoir faire et leur créativité :**

- En proposant des idées innovantes déclinées dans des projets de maisons et de logements de qualité,
- Tenant compte d'aspirations en faveur de nouvelles façons d'habiter,
- Conçus dans un objectif de maîtrise des charges (eau, électricité, énergie ...) et de qualité environnementale,
- Et s'inspirant des formes de l'habitat Picard dans la Somme.

## En retour

- Les 20 meilleures propositions feront l'objet d'UNE EXPOSITION itinérante et d'UN CATALOGUE.
- 3 lauréats seront récompensés par UN PRIX remis par le Conseil général de la Somme, le Conseil régional et l'ADEME de Picardie.
- Toutes les propositions feront l'objet d'UNE VALORISATION AUPRES DE L'ENSEMBLE DES PUBLICS et par le biais d'une publication intégrale sur Internet.
- Le **PALMARES** aura lieu à l'occasion du **SALON DE L'IMMOBILIER ET DE L'HABITAT d'AMIENS, CAPITALE REGIONALE**, à MégaCité le 12 octobre 2007.
- Du 12 au 15 octobre, également à MégaCité, aura lieu la première présentation publique de l'exposition des 20 projets retenus et primés.
- Le public y sera reçu par les professionnels régionaux de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage, présents autour de ces manifestations dans un stand, des conférences et animations.
- L'exposition deviendra itinérante dans le Département, dans le cadre d'une campagne de sensibilisation durant l'année 2008, en partenariat avec les acteurs locaux du logement.



## Un contexte favorable

Les Collectivités locales, l'État, les bailleurs, tous les acteurs se mobilisent aujourd'hui autour du problème du logement.

### Il faut :

- Accroître l'offre
- Améliorer sa qualité et diversifier sa production pour le rendre accessible à tous.

■ Ces acteurs sont convaincus aussi que le logement est l'un des maillons essentiels de l'aménagement du territoire et un moteur du développement social et économique.

■ Parallèlement, le débat sur le développement durable, les énergies renouvelables, l'habitat adapté et accessible et l'architecture contemporaine est de plus en plus présent, dans l'esprit du public, mais aussi des élus et il est relayé par les médias.

■ Ainsi, on constate que les particuliers et les collectivités sont de plus en plus porteurs de nombreuses interrogations sur ces nouvelles approches et sur les nouvelles façons d'habiter.

■ De plus, même si les nouvelles exigences énergétiques en matière de construction, la « Réglementation thermique 2005 », s'imposent dès maintenant à tous. Le renforcement de ces exigences est programmé pour 2010 et 2015.

### Il s'agit de répondre à ces interrogations :

- Sur quoi agir ?
- Comment faire ?
- À qui s'adresser ?

## Une campagne en deux temps

### Un premier temps

■ « En participant à cet **appel à idées**, vous pouvez démontrer votre savoir faire et votre créativité dans un domaine porteur et sur un territoire en recherche d'innovation et d'audace architecturale et environnementale ».

■ Pour les professionnels, nous insisterons sur l'engagement, la volonté et la détermination des acteurs territoriaux engagés dans cette démarche pour assurer la promotion et le développement d'une nouvelle approche de l'architecture et de l'urbanisme.

### Un deuxième temps

■ « En vous intéressant à ces nouvelles approches, vous serez en mesure de découvrir d'autres formes de réponse à la maison individuelle, au lotissement, adaptés à notre territoire.

■ En favorisant des projets de qualité, vous serez à la fois novateurs et plus proches des attentes du public. Vous-vous montrerez également en accord avec la préservation de notre environnement et avec les évolutions architecturales et urbanistiques de notre époque. »

■ « En vous intéressant à ces nouvelles approches, vous allez découvrir des nouvelles façons de construire, d'habiter, de vivre qui répondent à vos aspirations.

■ Vous serez, vous aussi, acteur de votre propre environnement tout en réduisant votre consommation d'énergie et en maîtrisant votre retour d'investissement. »

**Interpeller les professionnels de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage et les intéresser à répondre à l'appel à idées.**

**Associer et mobiliser les collectivités, les bailleurs publics et privés, les acteurs de la construction et de l'aménagement dans la Somme.**

**Intéresser le grand public, ceux qui veulent construire**



## Un concept fédérateur pour les partenaires

- L'ensemble de la communication s'inscrit dans un positionnement commun, un concept fédérateur fort, suggérant que « l'union fait la force » pour aller de l'avant, chacun apportant sa contribution pour innover.
- « Vous ouvrez une voie, vous agissez, vous vous engagez en vous associant à tous les acteurs, les professionnels, les collectivités et les particuliers ».
- Ce concept positionne les acteurs de ce projet comme des précurseurs impliqués, actifs et audacieux.
- Il est direct donc repérable, identifiable et interpellant.
- L'effet recherché est de démontrer à nos différents publics qu'ils sont bien dans la mouvance.
- De fait, cet appel à idées se positionne comme un révélateur de tendance. Une tendance qu'il nous restera à confirmer et à maintenir, tous ensemble, dans les années à venir.

## Une accroche originale

Pour traduire immédiatement la notion d'urgence et la nécessité à agir de suite.

« Certains attendront le **XXII<sup>ème</sup> siècle, pas nous !** »

## Un événement

### Le Salon de l'immobilier et de l'habitat d'AMIENS à MégaCité en octobre 2007 avec :

- Une exposition des résultats de l'appel à idées et des conférences
- Un palmarès
- L'accueil du public par les professionnels de la conception
- En 2008, une campagne itinérante dans les Villes de la Somme.

## Le calendrier prévisionnel

### 30 avril 2007

- Lancement de l'appel à idées
- Inscription des concurrents

### mai – septembre 2007

- Travail des concurrents

### 3 septembre 2007

- Rendu des propositions des concurrents

### 1<sup>ère</sup> quinzaine de septembre 2007

- Comité d'experts : sélection des 20 candidats de l'exposition
- Jury de classement et sélection des 3 lauréats

### 12 octobre 2007

- Ouverture du Salon de l'Immobilier et de l'Habitat à MégaCité
- Palmarès de l'appel à idées et présentation des 3 projets lauréats du palmarès
- Mise en ligne de l'ensemble des propositions sur Internet
- Présentation du stand d'accueil du public par les professionnels de la région
- Présentation de l'exposition
- Présentation de l'observatoire de l'architecture en Picardie
- 25<sup>ème</sup> anniversaire de la C.A.U.E. de la Somme
- 30<sup>ème</sup> anniversaire de la Loi de 1977 sur l'architecture en présence de la Fédération nationale des C.A.U.E.

### 13-15 octobre 2007

- Accueil du public
- Conférences à thèmes : enjeux de qualité et de performance énergétique du logement et de l'urbanisme

### décembre 2007

- Édition et diffusion du catalogue de l'exposition

### année 2008

- Exposition itinérante.





### Le Département de la Somme et la Région Picardie

■ Principaux initiateurs des politiques publiques sur leur territoire, notamment dans le domaine du logement, de l'urbanisme, de l'environnement et de la valorisation du patrimoine, le Département et la Région sont positionnés au centre de la campagne. Ils impulsent des politiques qualitatives : développer un habitat de qualité, accessible, adapté aux attentes de chacun et respectant l'identité locale, prendre en compte les impératifs de performances énergétiques et environnementales dans le domaine du logement et de l'urbanisme. Ce faisant, dynamiser les filières économiques à tous les niveaux de conception, de construction...

■ Ils soutiennent l'innovation, prennent leur part dans le débat sur l'environnement, montrent leur attachement à un habitat qui s'inspire de la tradition locale, en étant acteurs d'un « référentiel » pour le logement et l'urbanisme.

### L'ADEME

■ Le projet s'inscrit dans les politiques impulsées nationalement par l'État à travers l'ADEME en partenariat avec les Départements et la Région de Picardie. Il s'agit de « favoriser les investissements innovants, constituant une référence en Picardie notamment en matière d'économies d'énergies, d'utilisation des énergies renouvelables, de qualité environnementales et de technologies propres et sobres » (Fonds régional pour l'environnement, la maîtrise de l'énergie, des déchets et éco-filières – FREMEDE). Les projets performants pourront, pour leur phase de réalisation, s'inscrire dans l'appel à projet PREBAT Picardie, qui vise à soutenir des projets dont la consommation énergétique vise un Cref - 40%.

■ Ce projet a l'ambition de constituer une référence dans notre région et au-delà.

### Le C.A.U.E. de la Somme, organisateur de la campagne

■ Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Somme assure des missions de service public définies par la Loi de 1977 sur l'architecture, dans un esprit associatif.

■ 89 Départements ont créé un C.A.U.E.

■ Ses actions sont : informer, sensibiliser, conseiller... les particuliers, les élus et investisseurs publics et privés dans la Somme.

■ Il les mène à bien par contact direct, pour aider les acteurs locaux et faciliter leur action dans le cadre des politiques publiques mises en place.

■ Ses missions consistent aussi à révéler et promouvoir les compétences et savoir-faire professionnels, outils indispensables pour parvenir à la qualité.

■ L'objectif est de s'engager pour créer une nouvelle dynamique impliquant tous les acteurs : professionnels, collectivités et les particuliers et ce, dans une double ambition : le développement du logement de qualité et la préservation de l'environnement.

### Les collectivités locales de la Somme

■ Les Territoires qui s'organisent, les villes de la Somme, Amiens Métropole, les Communautés de communes et les communes, tous sont confrontés à un besoin croissant de logement dans un contexte de raréfaction de l'espace, de questionnement des élus vis-à-vis du modèle actuel du lotissement et du « logement social ».

■ Le projet veut proposer des alternatives d'architecture et d'urbanisme qui respectent l'identité du territoire et répondent à la diversité des attentes et des publics.

### Les bailleurs et aménageurs, publics et privés, les entreprises du bâtiment

■ Tous ces professionnels sont confrontés la même demande mais aussi à celle des coûts de réalisation, liés à la mondialisation de l'économie (renchérissement des prix des matières premières, concurrences élargies...). L'appel à idées est pour eux l'occasion de développer des concepts nouveaux pour renouveler leur offre de logement et, ainsi, de valoriser leur image de marque.

■ Sont d'ores et déjà partenaires l'OPSOM, office public d'HLM de la Somme, la Société d'Économie Mixte Amiens Aménagement,...

### Les professionnels de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage

■ Sollicités dans le cadre de l'appel à idées, les professionnels seront des partenaires à part entière.

■ Notre volonté est de montrer qu'ils jouent un rôle essentiel pour réaliser des projets qui prennent en compte les valeurs du développement durable :

■ « L'habitat, l'urbanisme et le cadre de vie doivent être abordés dans cet esprit et s'ouvrir à l'expérimentation et à la recherche »

(Préambule du manifeste de l'Ordre des architectes, décembre 2006 : « la France de demain a besoin des architectes »)

■ Outre l'information et la sensibilisation du public, l'objectif est de mettre en évidence leur compétence et leur capacité à apporter des réponses maîtrisées et de qualité aux attentes de notre temps.

# habiter en Somme!

Appel à idées  
C.A.U.E. de la Somme

## L'appel à idées : présentation



# Invitation aux architectes, aux urbanistes, aux paysagistes,

Et à tous ceux, thermiciens, ingénieurs, aménageurs, étudiants dans ces domaines, prêts à s'associer avec eux.

## Un projet pour agir

■ Ce projet est le point de départ d'une volonté partagée par les promoteurs du projet de sensibiliser différents publics : particuliers, collectivités, bailleurs sociaux, lotisseurs, promoteurs immobiliers et autres acteurs de l'habitat.

■ Sensibiliser, mais aussi ouvrir une voie, proposer des pistes pour agir. Cet appel à idées est conçu pour devenir une vitrine de vos savoir-faire, pour inciter au passage à l'acte.

■ C'est une démarche dynamique qui se veut exemplaire. Avec le Conseil général de la Somme, le Conseil régional de Picardie et l'ADEME, le C.A.U.E. veut proposer une nouvelle approche d'un habitat contemporain, intégré à son environnement, sain, économique et accessible à tous.

## Un double défi à relever

■ Il n'existe plus aujourd'hui de modèle d'habitat qui réponde aux attentes qualitatives et quantitatives de nos concitoyens, pour faire face à la consommation démesurée du foncier, au mitage des paysages, à la dégradation du lien social.

■ De plus, de nouvelles nécessités apparaissent : améliorer l'efficacité de nos consommations, répondre aux nouvelles exigences techniques et énergétiques. Comment répondre à ce challenge porteur d'avenir ?

## Une nouvelle vision de l'habitat pour aujourd'hui et demain.

■ La problématique du logement est au cœur des enjeux de notre société. Construire, oui, mais comment ?

■ Comment éviter les erreurs du passé ? Comment penser notre habitat de demain au regard des différentes évolutions ? Comment concilier urbanisation, vie sociale et respect de notre environnement ?

■ C'est pour répondre à ces questions essentielles que vos idées, votre créativité sont sollicitées, à partir de deux sites, au choix, représentatifs de notre territoire.

## Une vitrine source d'inspiration

■ La vocation de cet appel à idées est d'être source d'inspiration. Il s'agit de prouver et de convaincre qu'un nouvel habitat est possible. C'est pour cette raison que le C.A.U.E. de la Somme et ses partenaires s'engagent à assurer une large diffusion de vos propositions.

■ L'enjeu est de montrer et démontrer, grâce à vous, que le champ du possible est très large.

■ C'est donc notre intérêt commun d'œuvrer pour garantir à chacun un logement de qualité, durable, économique, en harmonie avec notre environnement et accessible au plus grand nombre.

■ Merci de votre participation, merci pour vos idées, merci pour votre réflexion et votre créativité.

**Proposez votre vision renouvelée de l'habitat.**

**Placez l'architecture, les paysages et l'urbanisme au cœur du développement durable.**

**Hubert HENNO**  
Président du C.A.U.E. de la Somme



Il s'agit d'élaborer des propositions concrètes et adaptées à la Somme, c'est-à-dire bien en phase avec l'image des territoires ruraux et urbains de ce département, pour les habitants à la recherche d'une maison, d'un logement de qualité, mieux adapté, plus économe, plus sain.

### Un appel à idées, pourquoi ?

- **Pour contribuer à révéler les savoir-faire** professionnels, techniques, architecturaux, urbanistiques et paysagers qui portent sur des idées innovantes de maisons et de quartiers, conçus dans une optique couvrant tous les enjeux du développement durable : adaptation aux besoins sociaux multiples, développement d'une offre qualitative, limitation des impacts écologiques, maîtrise énergétique et qualité environnementale,
- **Favoriser leur diffusion** auprès du public et des collectivités, ainsi que des acteurs institutionnels et professionnels.

### Pour quels enjeux ?

- **En réponse aux attentes individuelles** (besoins spécifiques selon les personnes : jeune couple, famille, personne âgée, handicapée, . . .) et **collectives** (mixité sociale, économie d'échelle par regroupement d'équipements, économie de foncier, . . .)
- Celle-ci pourra s'inspirer des principes de l'architecture traditionnelle et vernaculaire, part importante des spécificités locales.
- Promouvoir **une architecture et un urbanisme tirant profit de la complexité des besoins** : demandes de l'utilisateur ou de la collectivité, prise en compte des qualités géographiques et patrimoniales de la Somme.
- Offrir **aux professionnels une vitrine** de leurs savoir-faire et capacités d'innovation.

### Pour quels retours ?

- **Les acteurs locaux du logement, les collectivités locales, les bailleurs auront la possibilité de faire appel à ces savoir-faire,**

Parmi l'ensemble des concepts d'habitation et d'urbanisme présentés, la possibilité sera offerte pour que des partenariats se nouent afin de les concrétiser par des réalisations avec leurs auteurs (dans le cadre des procédures en vigueur). Cela constitue une innovation par rapport aux pratiques actuelles les plus courantes de découpages et mise à disposition de terrains à bâtir simplement viabilisés.

**Inventer de nouveaux concepts de logements et de quartiers proposant souplesse et évolutivité,**

**Montrer la compatibilité entre innovation architecturale et performance énergétique et environnementale.**

- **Les particuliers,**

Face à un marché de la maison individuelle standardisé et perturbant pour l'identité des territoires, les particuliers ne trouvent pas de réponse adaptée à leurs moyens et leurs attentes d'un habitat sain et confortable.

Ils pourront, eux aussi, **découvrir des concepts nouveaux, dont ils pourront s'inspirer dans leurs projets personnels et solliciter les savoir-faire des professionnels.**



Le présent appel à idées a pour vocation l'émergence de concepts innovants. La liberté la plus large possible a été volontairement laissée aux candidats. Toutes contraintes de formes et de situations imposées ont été limitées.

**Le développement durable**  
« Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Madame Brundtland, Premier Ministre norvégien (1987).

■ Les questions touchant au logement sont devenues urgentes : offre insuffisante, mal adaptée aux attentes de confort et à la diversification des exigences en fonction des populations. Celles qui touchent à l'environnement, avec la montée des inquiétudes liées au réchauffement climatique, ont clairement émergé. Les problèmes liés à l'évolution des territoires sous-tendent les interrogations de beaucoup d'élus et, en particulier, les impacts de ces mutations sur l'image et les caractéristiques de leurs communes.

« ... Dessine-moi un mouton... »  
« Le petit prince »,  
Saint-Exupéry

Les champs d'investigation sont multiples. Voici quelques pistes de réflexion, à partir desquelles des concepts innovants pourront être imaginés :

### Comment offrir un espace à vivre attrayant ?

■ Autonome et suffisant ? Pour une famille ? Pour les besoins actuels et futurs ? En s'affranchissant des normes et règles édictées ? Sur quels principes **peut-on proposer un logement adapté et adaptable** à tous les types de populations, en particulier aux personnes âgées et handicapées ? Quelle ergonomie ? Pour quelle qualité de vie ? Quelle habitabilité ? Les besoins changent au cours de la vie, la famille s'agrandit ou se réduit, on partage ou non son espace de vie, comment permettre une modularité et une évolutivité de l'habitation ? Quelles possibilités de variantes offrir ?

### Peut-on multiplier un concept d'unité d'habitation pour en faire un vrai quartier d'habitation ?

■ Quelles possibilités donner pour décliner en quartier un concept d'unité d'espace à vivre ? Individuel isolé et/ou groupé : type maison de ville, maison en bande, petit collectif : 5 à 10 logements. Comment favoriser la mixité sociale ? Familles avec enfants, couples jeunes, personnes handicapées, âgées, seules ou en couple. Sur quels principes le concept urbain peut-il se baser pour être reproductible et transposable : en périphérie comme en espace déjà urbanisé ? Sans dénaturer l'identité locale ? Quelle forme urbaine adaptée imaginer ? Comment optimiser les déplacements ? Favoriser les modes alternatifs ? (piéton, cycles, cheminement sécurisé vers les écoles, ... ) Comment concilier réalisme et innovation ? Quelles solutions économiques privilégier ? (coût de construction + coûts d'exploitation et maintenance)

L'invitation porte à réfléchir et à concevoir des propositions en réponse aux questionnements et aux débats actuels concernant l'habitat et liés au développement durable.

### Quelles réponses créatives apporter en termes de logement et d'urbanisme ?

#### Comment exploiter les potentiels climatiques ?

■ Pour favoriser l'utilisation des énergies renouvelables individuellement ou à l'échelle du quartier, pour réduire les coûts économiques et environnementaux, quelles solutions réalistes de production ou de mutualisation des ressources ? (chauffage, eau chaude sanitaire, assainissement, gestion des eaux pluviales in situ, ... ) Quels principes techniques utiliser ? Quelles optimisations des apports naturels privilégier ? (ventilation, éclairage naturel, énergies renouvelables, eaux pluviales, ... )

■ **Peut-on s'inspirer des techniques constructives, des formes de l'habitat et de la composition urbaine des villages de la Somme** pour inventer l'architecture et l'urbanisme de demain dans notre Département ?

■ La part laissée à l'appréciation des candidats permettra d'offrir, sur l'aspect créatif et formel, un fort éclectisme des réponses, ce qui est attendu.

**Les propositions des candidats porteront obligatoirement sur l'un ou l'autre de deux sites imposés, représentatifs des deux principaux types de périurbanisation pavillonnaire connus dans la Somme.**

■ Il s'agit d'études de cas, présentés de manière anonyme et non identifiable. Néanmoins, signalons que pour le choix de ces sites, le C.A.U.E. s'est associé aux communes concernées. Dans le premier cas (A), un bailleur social est également partie prenante. Dans le second cas (B), ce sera probablement une opération de promotion privée concertée avec la commune.

### Site A - le périurbain « villageois »

■ Ce site correspond à la typologie du « périurbain éloigné ». L'espace y est disponible, mais les communes y sont souvent peu préparées à recevoir de nouveaux ensembles bâtis. Les analyses de l'INSEE, suite aux recensements très récents de population, démontrent que la périurbanisation touche maintenant les villages plus éloignés des centres urbains, à 20 et 30 km et plus des grandes villes de la Somme : Amiens, Abbeville, Péronne, Albert, Doullens...

La question posée est :

## Comment imaginer de nouvelles entités capables de se greffer sur un tissu villageois traditionnel, même modeste ?

■ L'enjeu est celui de la **capacité des villages à prendre part au développement du logement**, ainsi que de la rupture du lien social et du lien urbanistique et paysager propres aux développements pavillonnaires.

■ C'est l'**espace privilégié de développement du village**, en contact direct avec le tissu bâti villageois et encore proche du centre et de ses équipements. Situé dans une « plaine » agricole, faiblement boisé, la commune a une logique d'urbanisation groupée en « bosquet » villageois, typique.

### Objectifs d'aménagement affichés

■ Participation maîtrisée à l'effort de l'intercommunalité en faveur du développement du logement.

■ **Besoin d'une offre diversifiée et tournée principalement vers le locatif social et l'accession à la propriété.** Le ration locatif social sera de 40% (loi ENL).

■ « L'opération devra tenir compte des **nouvelles orientations du logement social** : économie de la construction ayant pour conséquence un loyer modéré, sans altérer la qualité technique architecturale et environnementale. »

■ Problématique de traitement de frange paysagère en tant que nouvelle limite villageoise « durable », relation avec l'espace agricole environnant (vues éloignées).

■ La recherche de la mixité urbaine doit se décliner sous forme de **parcelles de différentes tailles. Les logements individuels sont à prévoir groupés de préférence** (maisons en bande par exemple),

■ Une voie de desserte doit permettre de relier les espaces urbanisés du sud du village sans passer par le centre,

■ L'aménagement des espaces publics doit permettre le développement des modes de déplacement non polluants et les liaisons douces, de créer une centralité avec les équipements existants (jardin public, école, terrain de sport, ...),

■ Eaux pluviales et assainissement à traiter sur place.

#### LA COMMUNE

- Commune rurale de moins de 600 habitants,
- Bourg important le plus proche à 15 km,
- Route à grande circulation à 1 km,
- Réseau autoroutier à 10 km,
- Présence d'une gare,
- Une école intercommunale.

#### LE SITE

- Superficie : 5 ha
- Équipements proches : écoles, stade, salle communale
- Pas de réseau collectif d'assainissement (existant ni prévu),
- Secteur localisé au sud du village avec des lotissements pavillonnaires à l'ouest, des vues larges sur les espaces agricoles au sud,
- Terrain relativement plat,
- Vues ouvertes, proches et éloignées, exposition au sud-est, vents d'hiver nord-est fréquents.



## Site B - Le périurbain « central »

■ Ce site correspond à la typologie du « périurbain immédiat ». C'est surtout là que le foncier est le plus rare.

La question posée est :

### Comment imaginer de passer de l'urbain dense au pavillonnaire ?

■ L'enjeu est de **densifier le bourg ou la ville « intra-muros » ou à proximité immédiate**. Il s'agit de faire face à un phénomène de baisse démographique continue des centres urbains, même secondaires, en agissant sur la capacité d'attractivité liée à la qualité urbaine et paysagère, susceptible retenir les habitants.

■ Le site est capital puisque c'est l'un des derniers grands espaces libres, proches du cœur de bourg, de ses équipements publics majeurs, (mairie, parc public, collège récent, ...) en contact direct avec le tissu bâti dense. Il s'agit d'un site de vallée, cas de la plupart des villes de la Somme, sur un coteau et en croupe (crête), le long de la vallée de Somme, axe majeur du Département.

#### LA COMMUNE

- Bourg-centre de moins de 3500 habitants,
- Carrefour de routes à grande circulation,
- Réseau autoroutier à proximité (diffuseur),
- Présence d'une gare,
- Des équipements intercommunaux : médiathèque, écoles, collège, ...
- Pôles commerciaux en périphérie.

#### LE SITE

- Superficie : **12 ha 90**
- Équipements proches : collège
- Réseaux à proximité dont assainissement collectif avec station d'épuration,
- Secteur localisé au nord-ouest du centre ancien, en coteau ouvert vers l'ouest et le sud, tissu pavillonnaire récent au nord,
- Présence à proximité de la Somme au sud peu visible (rideaux d'arbres),
- Vues proches et surtout éloignées en crête opposée, exposition au sud-ouest, vents dominants sud-ouest et nord-ouest en hiver.

#### Objectifs d'aménagement affichés

- Participation maîtrisée à l'effort de l'intercommunalité en faveur du développement du logement : besoin en logement neuf de l'ordre de 25 logements par an, **besoin d'une offre d'habitats diversifiés** : locatif et accession à la propriété, adapté aux jeunes couples, aux personnes âgées, Etc... Le ratio locatif social devra être d'au moins 20% (loi ENL),
- La recherche de la mixité urbaine doit se décliner sous forme de **parcelles de différentes tailles** (350 à 700 m<sup>2</sup>). Les logements individuels sont à prévoir groupés de préférence (maisons en bande par exemple), un **habitat collectif (R+1 ou 2) est à développer** pour donner une certaine densité urbaine,
- L'entrée Ouest doit être mise en scène,
- Les voiries internes doivent accompagner la topographie, des noues doivent permettre la récolte des eaux pluviales,
- **Problématique d'insertion paysagère d'une nouvelle urbanisation sur coteau** et rupture de pente à prendre en compte spécifiquement,
- L'aménagement des espaces publics doit permettre le développement des modes de déplacement non polluants et les liaisons douces, de créer une centralité au quartier (jardin public, place, terrain de sport, ...),
- **La frange paysagère est à traiter** en tant que nouvelle limite urbaine « durable » : relation avec l'espace agricole environnant (ouest en particulier).



## Article 1 – ORGANISATEUR

■ Le C.A.U.E. de la Somme organise en 2007 la première édition d'un appel à idées pour la Somme.

■ Trois partenaires principaux soutiennent ensemble la démarche : le Conseil général de la Somme, le Conseil régional de Picardie et la Délégation régionale de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie). Il est appuyé techniquement par l'Ordre des architectes de Picardie, le CETE Nord Picardie, l'Association OZÉ « Le Mouvement – Objectif Zéro Énergie » et des techniciens spécialisés du Conseil général et du Conseil régional de Picardie, de l'office public HLM de la Somme et de la SEM Amiens Aménagement.

## Article 2 – OBJET DE L'APPEL À IDÉES

■ L'appel à idées porte sur la proposition de concepts innovants pour une unité d'habitation et une opération d'urbanisme et d'aménagement. L'aspect innovant et créatif doit avant tout se concevoir (sans exclusive) dans une optique qualitative et durable : proposer des idées conciliant équité sociale (logement adapté pour tous) avec des considérations économiques (modèle transposable et réaliste) et environnementales (performances et limitation des impacts) en s'inspirant des caractéristiques architecturales, urbanistiques et paysagères du département de la Somme. Outre l'ensemble des aspects portant spécifiquement sur la qualité des espaces bâtis et non bâtis (thermique, acoustique, éclairage, choix des matériaux, domotique), les domaines techniques de réflexion plus particulièrement attendus porteront sur l'évolutivité du modèle en fonction des besoins, les innovations visant à être très économe en énergie et respectueuses de l'environnement.

## Article 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

■ L'appel à idées est ouvert à tous les professionnels de la conception et de l'ingénierie : architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs, thermiciens, aménageurs... Les participants pourront se présenter seuls ou en équipe associant différentes compétences. Les équipes devront désigner un mandataire qui sera le seul interlocuteur vis-à-vis de l'organisateur. Les étudiants dans les domaines concernés peuvent participer sous réserve de former une équipe comportant des professionnels en exercice dont le mandataire architecte de l'équipe ainsi formée.

■ **Le mandataire sera toujours une personne physique, architecte en exercice.**

■ Il est vivement conseillé de constituer des équipes pluridisciplinaires au vu de l'objet de l'appel à idées.

■ Un participant ne pourra faire partie que d'une seule équipe : il est strictement interdit de participer dans plusieurs équipes.

■ Les concepteurs, associés de près ou de loin à l'organisation de l'appel à idées, ne peuvent en aucun cas participer, seuls ou en équipe.

■ La langue de participation est le français à l'exclusion de toute autre.

## Article 4 – PRIX

Selon les modalités présentées ci-après,

■ 20 propositions seront sélectionnées et présentées sous forme d'une exposition, lors du palmarès de l'appel à idées. Cette exposition sera présentée durant le Salon de l'immobilier et de l'habitat d'Amiens, puis deviendra itinérante.

■ 3 lauréats se verront remettre un prix dont l'enveloppe globale est de 20 000 Euros.

■ Le jury est souverain quant à l'attribution des prix et leur montant (selon les critères définis à l'article 10). Il se réserve le droit de ne pas accorder tous les prix, si la qualité des propositions est jugée insuffisante. Des mentions spéciales pourront être attribuées en complément, à la discrétion du jury.

■ Les 20 propositions retenues pour l'exposition (dont les 3 lauréats) feront l'objet d'une publication à vocation pédagogique et promotionnelle, diffusée à grande échelle.

■ L'ensemble des propositions jugées recevables sera publié sur le site Internet de l'appel à idées pour une durée d'un an, a minima.

## Article 5 – INSCRIPTIONS

■ Pour participer, l'inscription individuelle ou par équipe est obligatoire par voie électronique avant le 25 mai 2007.

■ **Le formulaire d'inscription en ligne est accessible sur le site <http://www.caue80-appelidees.com>**

■ L'inscription sera confirmée par l'organisateur, par l'envoi des identifiants permettant aux participants d'accéder à un espace personnel sur le site Internet de l'appel à idées, ainsi que l'attribution d'un numéro d'identification pour l'anonymat des rendus.

Un délai de carence de quelques jours est possible.

## Article 6 – QUESTIONS

■ Les participants inscrits pourront poser des questions sur les objectifs, les attentes, l'organisation de l'appel à idées, entre le 25 mai et le 11 juin 2007. Ces questions devront être posées par le biais du formulaire disponible dans l'espace personnel attribué à chacun des participants (ou équipes participantes).

■ Il ne sera pas tenu compte des questions orales posées directement à l'organisateur.

■ L'organisateur fera la synthèse des questions et apportera des réponses qui seront publiées sur le site Internet avant le 20 juin 2007 (rubrique FAQ de l'espace personnel).





## Article 7 – ORGANISATION

■ Un comité d'experts désignés par le C.A.U.E. et l'ADEME instruit les propositions présentées. Il préparera les travaux du jury pour la sélection et le classement des 20 propositions retenues pour l'exposition. Il appose les annotations techniques prévues sur chacun des panneaux aux emplacements réservés à cet effet, dont notamment l'étiquetage énergétique (pour les 20 propositions sélectionnées).

■ **Les travaux du comité d'experts comme du jury sont confidentiels.**

■ L'organisateur, sur recommandation du comité d'experts, pourra exclure avant la sélection :

- Les propositions incomplètes (pièces manquantes, incomplètes ou inexactes),
- Les propositions arrivées hors délais,
- Les propositions ne respectant pas les formats et le cadre graphique imposé (dimensionnements, typographie et interlignage...)
- Les propositions qui ne portent pas sur l'un des deux sites imposés,
- Les participants n'ayant pas rempli l'ensemble des conditions de rendu et du présent règlement,
- Les participants proposant des données chiffrées manifestement erronées.

## Article 8 – JURY

■ Un jury sera constitué afin de classer les candidats et désigner 3 lauréats au Palmarès. Ce jury sera présidé par le Président du C.A.U.E. de la Somme, avec le Président du Conseil régional de Picardie, le Président du Conseil général de la Somme et le délégué de l'ADEME en Picardie.

■ Il comprendra également :

- Un représentant de l'Association des Maires de la Somme,
- Le président du Conseil régional de l'Ordre des architectes de Picardie,
- Des représentants des collectivités locales partenaires,
- Des représentants des bailleurs ou aménageurs publics et privés partenaires : l'Office Public d'HLM de la Somme, Amiens Aménagement,
- Trois personnalités, professionnels de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage.

■ **Les lauréats seront prévenus confidentiellement à l'issue des travaux du jury. Ils s'engagent à être présents à la cérémonie de la remise des prix le 12 octobre 2007** (palmarès) et, à cette occasion, à présenter leur proposition sous forme d'une intervention publique.

## Article 9 – RENDU DES PROPOSITIONS

■ Les candidats devront remettre leurs propositions sous la forme suivante :

■ **Un tirage des deux panneaux 90 x 200 cm quadrichromie sur papier 120g blanc mat.** La qualité du papier comme du tirage est fondamentale puisqu'il s'agit des panneaux potentiellement présentés au public. Envoyer les tirages simplement enroulés dans un tube résistant et bien fermé,

portant la mention « Appel à idées – Habiter en Somme – PANNEAUX » et le N° d'identification du participant.

■ **La maquette du concept d'unité d'habitation sur support 40x50 cm** (hauteur maxi : 35cm) livrée dans un carton de protection portant le numéro d'identification du participant à l'exclusion de toute autre annotation (prévoir un sur emballage pour les envois postaux).

■ **Enveloppe 1** portant la mention « Appel à idées – Habiter en Somme - PROPOSITION » et le N° d'identification du participant et contenant :

> **Un support numérique**

(type DVD ou CD-Rom) comportant :

- 1- Les fichiers informatiques de composition des deux panneaux de rendu conformes à la maquette donnée en format PDF (300 dpi),
- 2- Chacun des éléments graphiques (images, dessins CAO, ...) enregistrés séparément en format image TIFF avec une définition graphique de haute qualité (300dpi minimum).

**L'attention des candidats est portée sur l'importance de ce point pour la réalisation d'une publication reprenant leurs concepts.**

- 3- Les autres documents textuels (note d'intention, notice technique) enregistrés en format .doc (Word).

> **Un dossier papier comprenant (ne doit figurer que le numéro d'identification) :**

- 1- **La note d'intention** décrivant le parti pris technique en liaison avec les concepts proposés (concepts d'unité d'habitation et urbanistique) : une page A4 recto-verso maximum.
- 2- **La notice technique** fournie par l'organisateur, complétée et renseignée.
- 3- **Un tirage en réduction des deux panneaux de rendu en format A3 couleur.** Ces 2 documents devront être lisibles et anonymes (reproduction pour les membres du jury).

■ **Enveloppe 2** séparée et scellée portant la mention « Appel à idées – Habiter en Somme - ÉQUIPE » et le numéro d'identification du participant : elle doit contenir la présentation du participant (CV à minima des membres de l'équipe).

■ **Sur l'ESPACE PERSONNEL attribué sur le site Internet de l'appel à idées :** Remplir le formulaire de publication devant servir pour la diffusion des propositions des candidats sur ce site (texte et illustrations graphiques) : textes et illustrations au format imposé.

■ L'envoi du matériel de rendu est sous la seule responsabilité des participants. Les frais induits (acheminement et assurance éventuelle) sont à la charge des participants. La réception d'un rendu endommagé et inexploitable pourra être considérée comme motif d'exclusion : une attention toute particulière devra donc être portée sur les conditions d'envoi (emballage et prestataire).

Les participants pourront directement déposer les éléments de leur rendu contre reçu au C.A.U.E. de la Somme, 5 rue Vincent AURIOL 80000 AMIENS au plus tard le pour le 3 septembre 2007, 18h (date limite).

## Article 10 – CRITÈRES DE JUGEMENT

■ Les critères de jugement porteront sur la pertinence des propositions en regard de :

- Leur capacité à être comprises par le grand public,
- Leur créativité et innovation en particulier en termes de modularité et adaptabilité,
- Leurs performances économiques, énergétiques et environnementales, en terme de coût global,
- Leur adéquation avec les paysages bâtis et non bâtis de la Somme.

## Article 11 – SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS TECHNIQUES

■ Afin de contrôler la validité et l'exactitude des réponses, le mandataire s'engage à fournir des informations complémentaires à la demande de l'organisateur après dépôt des propositions. Si des différences manifestes et significatives étaient constatées entre les intentions formelles des concepts et les données chiffrées fournies dans la notice technique, l'organisateur se réserve le droit :

- Soit de procéder à la correction des éléments communiqués,
- Soit d'exclure la proposition du participant.

## Article 12 – DROITS DE PROPRIÉTÉ ET UTILISATION DES RENDUS

■ La participation à l'appel à idées implique l'acceptation de l'utilisation gratuite de tous les documents écrits, graphiques ou photographiques des rendus à des fins d'information et de publication des projets (cession au C.A.U.E. de la Somme uniquement du droit de reproduction dans les conditions fixées par la loi 57.298 du 11 mars 1957), sans limitation de durée. Cela ne remet pas en cause la propriété intellectuelle des concepteurs sur leurs propositions. Les documents fournis par les candidats ne seront pas restitués à l'issue de l'appel à idées.

## Article 13 – IDENTIFICATION ET ANONYMAT

■ La présentation des rendus de participation est anonyme pour le comité d'experts comme pour le jury. Pour garantir cet anonymat, le comité d'experts et le jury analyseront les candidatures sur la base de la version A3-quadrachromie des panneaux remis par les participants, de la maquette, de la notice de présentation et de la notice technique qui ne comporteront aucun signe distinctif (signature, logo, etc.).

■ Seuls seront nominatifs les tirages quadrachromie grandeur nature 90 x 200 cm des panneaux remis par les participants sous tube scellé et comportant le numéro d'identification de l'équipe. Ils seront remis à un prestataire extérieur chargé de la confection de l'exposition. L'anonymat sera levé après délibération finale du jury afin de contacter les lauréats (ouverture de l'enveloppe 2).

## Article 14 – ÉLÉMENTS FOURNIS AUX CANDIDATS

■ Les pièces fournies par le C.A.U.E. de la Somme aux candidats sont :

- Le dossier de consultation regroupant les enjeux, les attentes, les champs d'investigation et les modalités de participation à l'appel à idées.
- Un ensemble de ressources en ligne (accessibles dans l'espace personnel) pour permettre de bien percevoir les attentes

de cet appel à idées ainsi que de pouvoir y répondre :

- Les gabarits de rendu : panneaux, notice technique à compléter, page Internet à remplir.
- Un ensemble d'éléments descriptifs des deux sites imposés : plan, vues, ...
- Des documents généraux sur la Somme : données générales, climatologie, publications du C.A.U.E., ...
- Une bibliographie indicative d'ouvrages et de liens concernant la Somme, des éléments d'information sur les questions touchant au développement durable appliqué à l'aménagement et à l'urbanisme.

## Article 15 – CALENDRIER

■ 30 avril 2007 : Lancement officiel de l'appel à idées. Ouverture du site Internet dédié.

■ 25 mai 2007 : Clôture des inscriptions en ligne.

■ 11 juin 2007 : Clôture des questions des candidats.

■ 20 juin 2007 : Mise en ligne des réponses aux candidats.

■ 03 septembre 2007, 18h : **Date limite de réception des rendus (y compris documents en ligne sur le site Internet de l'appel à idées).**

■ 05-07 septembre : Instruction des propositions par le comité d'experts.

■ Fin septembre : Réunion du jury et sélection des lauréats.

■ 12-15 octobre 2007 :

- Salon de l'immobilier et de l'habitat d'Amiens à MégaCité :
- Présentation de l'exposition des 20 propositions retenues,
- Palmarès de l'appel à idées et remise des prix le 12 octobre 2007,
- Publication de l'intégralité des propositions recevables sur le site Internet dédié.

■ Décembre 2007 : Édition du catalogue de l'appel à idées (présentation des 20 propositions retenues).

## Article 16 – APPLICATION DU RÈGLEMENT

■ Le simple fait de participer implique l'acceptation pleine et entière du règlement. Le C.A.U.E. et ses partenaires ne pourront être tenus pour responsables si, pour des raisons indépendantes de leur volonté, les modalités devaient être en totalité ou partiellement annulés, reportés ou modifiés.

■ En cas de force majeure, l'organisateur et ses partenaires se réservent le droit de reporter, d'écourter, de prolonger ou d'annuler l'appel à idées sans que leur responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Dans ce cas comme pour toute autre raison pouvant découler de la participation au présent appel à idées, aucune réclamation ou demande de dédommagement ne pourra être acceptée.

## Article 17 – DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

Les frais de déplacement lors du palmarès sont à la charge des candidats.

## CONTACT

C.A.U.E. DE LA SOMME - 5, rue Vincent AURIOL 80000 AMIENS  
Fax 03 22 92 29 11

Email : [contact@caue80.asso.fr](mailto:contact@caue80.asso.fr)

Site web : <http://www.caue80-appelidees.com>